

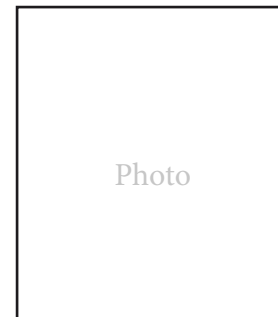
ECOLE  de CINEMA
GENÈVE | LAUSANNE | NEW YORK

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Formations, Tarifs et Règlement

ecole-cinema.ch



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cochez ce qui convient :

INFORMATIONS SUR L'ETUDIANT(E) (à compléter lisiblement en lettres majuscules)

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom : Prénom : Adresse légale : Code postal : Ville : Téléphone privé : Téléphone mobile : E-mail :	Date et lieu de naissance : Nationalité ou canton d'origine: Permis de séjour : Etat civil : Nom de l'assurance responsabilité civile : Nom de l'assurance maladie/accident : Dernière école fréquentée : Dernier diplôme obtenu :
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESPONSABLE DU PAIEMENT DES ÉCOLAGES (si différent de l'étudiant ou de son représentant légal)

Nom, prénom : Lien de parenté : E-mail : Adresse : Téléphone fixe : Téléphone mobile :	Signature
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

- J'ai pris connaissance du programme des cours de l'Ecole de Cinéma et du règlement général de l'établissement. Pour tout litige relatif à ma relation contractuelle avec l'Ecole de Cinéma, je reconnais la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève et l'application du droit suisse.
- Des retards de paiements entraîneront un premier rappel, sans frais, suivi d'un second rappel et risque de poursuites au delà de 45 jours sans aucune notification ni prise de contact de ma part auprès de l'Ecole de Cinéma/Educasuisse.

Fait à, le en deux exemplaires (dont un exemplaire sera conservé par l'étudiant(e))

Document à envoyer par voie postale au secrétariat de l'administration de Genève:

EDUCASUISSE
Conservatoire des Arts, des Sciences et des Lettres
93, avenue de Châtelaine, CH-1219 Châtelaine/Genève SUISSE

Intitulé de la formation choisie	Type d'écolage			
Année académique : 20-20 Formation (pages 5-7) : <table border="1" style="display: inline-table; width: 100px; height: 20px;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Spécialité :				<input type="checkbox"/> Ecole de Genève <input type="checkbox"/> Ecole de Lausanne <input type="checkbox"/> Première inscription <input type="checkbox"/> Réinscription <input type="checkbox"/> Formation scolaire <input type="checkbox"/> Pédagogie numérique <input type="checkbox"/> Cours du soir

Convention de paiement choisie : <input type="checkbox"/> Paiement par mensualités (pas de réduction) <input type="checkbox"/> Paiement en deux fois (réduction* de 3%) <small>(*Réductions uniquement applicables pour la formation «réalisation filmique classique» ou «réalisation supérieure»)</small>	Facturation: <input checked="" type="checkbox"/> Par e-mail <input type="checkbox"/> Paiement en trois mensualités (réduction* de 2%) <input type="checkbox"/> Paiement en une seule fois (réduction* de 5%)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Signature de l'étudiant(e) ou Nom, prénom et signature de son représentant légal Lu et approuvé Signature :	Sceau et signature de la direction des écoles Signature :
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

DÉTAILS D'INSCRIPTION

PROCÉDURE

<ol style="list-style-type: none">1. Dossier complet de candidature.2. Entretien (sur rendez-vous) avec un des membres de la direction des écoles. Apporter un portfolio, démo ou autre.3. Si l'entretien est validé, confirmation de l'inscription par le paiement des frais d'inscription à la signature de l'écolage.	<ul style="list-style-type: none">■ Entretien et concours d'entrée (détails à l'inscription)■ L'entretien porte sur le parcours scolaire de l'étudiant, sa motivation pour les métiers du cinéma, l'évaluation de ses sensibilités esthétiques et de ses qualités d'écriture.■ Elaboration d'un parcours pédagogique et octroi de conseils relatifs à son encadrement académique en vue d'une future insertion professionnelle.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Chaque nouvelle étape suppose la réussite de l'étape précédente.

DOCUMENTS ANNEXES À JOINDRE :

<input type="checkbox"/> Démo ou portfolio (court métrages réalisés, etc.)	Pouvant faciliter une validation des acquis.
<input type="checkbox"/> 1 Photo au format passeport	Complétant le dossier d'adhésion au Conservatoire des Arts des Sciences et des Lettres/Ecole de Cinéma.
<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité	
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation	Attestant de la motivation et de l'intérêt de l'étudiant pour les métiers du cinéma.
<input type="checkbox"/> Copie de l'assurance maladie et accident	Couvrant en cas d'accident dans les lieux de tournage.*
<input type="checkbox"/> Copie de l'assurance responsabilité civile (RC)	Donnant droit au prêt du matériel cinématographique.
<input type="checkbox"/> Accords légaux (page 4)	Garantissant les droits d'auteur et les droits de l'image.

*En extérieur ou à l'école.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La formation scolaire est une formation uniquement présentielle. La pédagogie numérique est une formation duale comprenant une partie d'enseignement théorique en e-learning ainsi que des séminaires pratiques en école.

Une place académique à l'Ecole de Cinéma n'est confirmée qu'après la signature et l'envoi du formulaire d'inscription avec la présente convention, de l'entretien pédagogique et du concours d'entrée validés ainsi que du paiement des frais d'inscription. Pour faciliter la procédure administrative, les frais d'écolages sont calculés sur la base d'une moyenne arithmétique mensuelle indépendamment du nombre effectif de semaines de cours ou d'ateliers pratiques.

A la demande de l'élève ou de son représentant légal, des conventions exceptionnelles peuvent être établies sur la base d'un plan financier personnalisé (approuvé par la direction des écoles).

Important : le non-respect des engagements financiers peut entraîner l'interruption de la formation (cf. règlement des Ecoles).

La Direction des Ecoles peut à tout moment procéder à un changement des programmes, sans préavis, afin d'améliorer le contenu des cours.

FACULTATIF*

AUTORISATIONS DE DROIT DE L'IMAGE ET DROITS D'AUTEUR

- a. J'accepte (je ne souhaite pas)
que ma photo d'identité figure dans le site de l'école.
- b. J'accepte (je ne souhaite pas)
que mes photos de tournage et autres activités scolaires figurent dans les publications web
et les pages de l'école (réseaux sociaux) ainsi que dans d'éventuels court-métrages
qui peuvent être amenés à être utilisés en dehors de l'école.
Je peux proposer un pseudonyme ou un nom d'artiste comme nom d'auteurs¹

Pour les mineurs :

- c. J'accepte, que ma vie académique, mon carnet scolaire et les circulaires soient partagés
avec mes parents/ représentant légal. En inscrivant mon enfant à l'Ecole de Cinéma, j'accepte
d'office qu'en tant qu'élève de l'école, mon enfant apparaîtra dans les films scolaires.
 J'accepte que les films de l'école dans lesquels mon enfant apparaît soient utilisés dans
des festivals, des télévisions ou des concours et autres.

Pour les majeurs :

- c. J'accepte (je ne souhaite pas)
que ma vie académique, mon carnet scolaire et les circulaires soient partagés avec
mes parents (uniquement sur demande de la part de ces derniers).

Prénom et nom du parent et/ou représentant légal:

E-mail:

- d. Je reconnais qu'à l'obtention de mon diplôme de réalisateur, je suis détenteur unique
des droits d'auteur et droits commerciaux de mes œuvres pour lesquelles je suis le seul
et unique réalisateur ou co-réalisateur ainsi que les droits de mon film de diplôme et que
l'Ecole de Cinéma reste détentrice des droits pédagogiques (à l'exclusion de toute résonance
commerciale).

Lu et approuvé, Nom : Prénom : Date et lieu :	Signature de l'élève :
	Signature du représentant légal pour les mineurs :



¹ Pseudonyme (nom de plume) :

.....

*Si laissé vide, nous considérerons que les termes d'autorisations sont acceptés.

Cours en journée durant les périodes de scolarité.
Rentrée scolaire en SEPTEMBRE

TARIFS ET DIPLÔMES OBTENUS PAR DÉPARTEMENTS

RÉALISATION FILMIQUE

	Lieu	Durée	
Réalisation classique- diplôme sur 2 ans R 2 C ■ 1ère année Certificat en réalisation FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'000 CHF par mois (sur 11 mensualités) R 2 D ■ 2ème année Diplôme en réalisation FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'000 CHF par mois (sur 11 mensualités)	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)	
Réalisation longue durée - diplôme sur 3 ans R 3 B ■ 1ère année Brevet (sur 2 semestres) FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 700 CHF par mois (sur 11 mensualités) R 3 C ■ 2ème année Certificat (sur 2 semestres) FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 700 CHF par mois (sur 11 mensualités) R 3 D ■ 3ème année Diplôme (sur 2 semestres) FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 700 CHF par mois (sur 11 mensualités)	Genève / Lausanne	Formation sur 6 semestres (3 ans)	
Réalisation supérieure (classique + 1 spécialisation) R S C ■ 1ère année Certificat en réalisation + Brevet (spécialisation) FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'190 CHF par mois (sur 11 mensualités) R S D ■ 2ème année Diplôme en réalisation + Certificat (spécialisation) FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'190 CHF par mois (sur 11 mensualités)	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)	
TARIFS SUR DEMANDE	Bachelor Suisse ■ Bachelor Création Cinéma ■ Bachelor Maîtrise Pédagogique ■ Bachelor Spécialité JRI (Reporter d'image)	Genève	Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 3 semestres
	Bachelor New York ■ Bachelor of Arts ■ Bachelor Création Internationale ■ Bachelor Création Int. Supérieur	Genève et New York stage de 1 mois (NY) stage de 3 mois (NY) stage de 6 mois (NY)	Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 2 semestres (1 an)
	Master Suisse ■ Master Maîtrise Pédagogique ■ Master Spécialité JRI (Reporter d'image)	Genève	Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 3 semestres
	Master New York ■ Master of Arts ■ Master of Advanced Studies - formule 1 ■ Master of Advanced Studies - formule 2	Genève et New York stage de 1 mois (NY) stage de 3 mois (NY) stage de 6 mois (NY)	Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 2 semestres (1 an) Formation sur 2 semestres (1 an)

Spécialisations à choix :

Scénographie
Actariat
Costume
Animation
Storyboard
Maquillage
Composition

INGÉNIERIE SONORE

	Lieu	Durée
Ingénieur du son I S C ■ 1ère année Certificat en ingénierie sonore FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (11 mensualités) I S D ■ 2ème année Diplôme en ingénierie sonore FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (11 mensualités)	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)

Remarque : Les différentes écoles (Genève, Lausanne et New York) forment la même entité et aboutissent aux mêmes types de diplômes.

* Il est à noter que les formations sont disponibles sur Genève et Lausanne. Cependant, certains cours de spécialité ne sont disponibles qu'à Genève. Pour cela, les élèves suivant la formation sur le site de Lausanne peuvent être amenés à avoir un à deux cours hebdomadaires à l'école de Genève.

** Les formations comprenant des voyages à l'étranger ou des cours de spécialité ne sont ouvertes qu'en cas d'un nombre minimum d'inscriptions.

*** Sauf exceptions, formation sur 3 ans obligatoires pour les étudiants mineurs.

**** Paiement : Frais d'inscription pour chaque année scolaire et 11 mensualités (à payer de septembre à juillet)

***** Une caution de CHF 500.- sera demandée aux élèves avant le début de chaque année académique. Cette caution sera restituée dans son intégralité si aucun dommage ou aucun retard dans la restitution du matériel cinématographique n'est signalée.

MONTAGE ET POSTPRODUCTION

Lieu

Durée

Montage	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)
MPC ■ 1ère année Certificat en montage FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
MPD ■ 2ème année Diplôme en montage FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

ACTORAT ET DIRECTION D'ACTEUR

Lieu

Durée

Acteur/Actrice	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)
DAC ■ 1ère année Certificat en actorat FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 890 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
DAD ■ 2ème année Diplôme en actorat FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 890 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

ECRITURE ET SCÉNARIO

Lieu

Durée

Scénariste	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
ESC ■ 1ère année Certificat en écriture de scénario FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Storyboarder	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
SBC ■ 1ère année Certificat en storyboard et graphisme FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Historien du cinéma	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
HEB ■ 1ère année Brevet en histoire et esthétique du cinéma FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Analyste et critique de films	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
ACB ■ 1ère année Brevet en analyse et critique de films FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

PRODUCTION

Lieu

Durée

Producteur	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
PRB ■ 1ère année Brevet de production FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Maquillage et effets spéciaux	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
FXB ■ 1ère année Brevet en maquillage du cinéma FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Caméraman et chef-opérateur	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)
CMC ■ 1ère année Certificat de caméraman FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
CMD ■ 2ème année Diplôme de chef-opérateur FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
Compositeur de musiques de films	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
MUB ■ 1ère année Brevet en composition de musiques de films FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

ANIMATION

Lieu

Durée

Images de synthèse, animation	Genève / Lausanne	Formation sur 4 semestres (2 ans)
ANC ■ 1ère année Certificat en animation FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'000 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
AND ■ 2ème année Diplôme en animation FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 1'000 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

SCÉNOGRAPHIE

Lieu

Durée

Décoration, accessoires, scénographie et costumes	Genève / Lausanne	Formation sur 2 semestres (1 an)
SAC ■ 1ère année Certificat en scénographie et accessoires FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
CAC ■ 1ère année Certificat en costumes et accessoires FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		
SCC ■ 1ère année Certificat en scénographie et costumes FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 790 CHF par mois (sur 11 mensualités)		

Remarque : Début des formations de spécialités dès ouverture d'une classe (3 à 6 élèves)

PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE

Formation mixte en BLENDED LEARNING (à distance et en présentiel).
Possibilité de commencer la formation à tout moment de l'année.

TARIFS ET DURÉE DES FORMATIONS PAR DÉPARTEMENTS

- 3 mois (Attestation de suivi de cours)
- 5 mois (CAP: certificat d'aptitudes professionnelles)
- 10 mois (BEP: Brevet professionnel d'enseignement)

FRAIS D'INSCRIPTION: 750 CHF

FORMATIONS EN COURS

	Lieu	Durée
Pédagogie Numérique 1	Genève / Lausanne	Formation sur 3 mois
R F 1 ■ RÉALISATION : Réalisateur/Réalisatrice de films		490 CHF par mois (3 mensualités)
S C 1 ■ ECRITURE ET SCÉNARIO : Scénariste		490 CHF par mois (3 mensualités)
C A 1 ■ LUMIÈRE ET PHOTO : Cadreur		490 CHF par mois (3 mensualités)
Pédagogie Numérique 2	Genève / Lausanne	Formation sur 5 mois
R F 2 ■ RÉALISATION: Réalisateur/Réalisatrice de films		490 CHF par mois (5 mensualités)
■ ECRITURE ET SCÉNARIO		
S C 2 <input type="checkbox"/> Scénariste		490 CHF par mois (5 mensualités)
H C 2 <input type="checkbox"/> Historien du cinéma		490 CHF par mois (5 mensualités)
C F 2 <input type="checkbox"/> Analyste et critique de films		490 CHF par mois (5 mensualités)
S B 2 <input type="checkbox"/> Story-boarder		490 CHF par mois (5 mensualités)
■ ACTORAT:		
A C 2 <input type="checkbox"/> Acteur / Actrice		490 CHF par mois (5 mensualités)
M S 2 <input type="checkbox"/> Metteur en scène		490 CHF par mois (5 mensualités)
C A 2 ■ LUMIÈRE ET PHOTO: Caméraman		490 CHF par mois (5 mensualités)
■ SON ET MUSIQUE:		
I S 2 <input type="checkbox"/> Ingénieur du son		490 CHF par mois (5 mensualités)
C M 2 <input type="checkbox"/> Compositeur de musique de films		490 CHF par mois (5 mensualités)
■ DÉCORS ET ACCESSOIRES:		
C H 2 <input type="checkbox"/> Costumier habilleur		490 CHF par mois (5 mensualités)
S D 2 <input type="checkbox"/> Scénographe décorateur		490 CHF par mois (5 mensualités)
A E 2 <input type="checkbox"/> Accessoiriste ensemblier		490 CHF par mois (5 mensualités)
Pédagogie Numérique 3	Genève / Lausanne	Formation sur 10 mois
R F 3 ■ RÉALISATION: Réalisateur/Réalisatrice de films		490 CHF par mois (10 mensualités)
■ ECRITURE ET SCÉNARIO		
S C 3 <input type="checkbox"/> Scénariste		490 CHF par mois (10 mensualités)
H C 3 <input type="checkbox"/> Historien du cinéma		490 CHF par mois (10 mensualités)
C F 3 <input type="checkbox"/> Analyste et critique de films		490 CHF par mois (10 mensualités)
S B 3 <input type="checkbox"/> Story-boarder		490 CHF par mois (10 mensualités)
■ ACTORAT:		
A C 3 <input type="checkbox"/> Acteur / Actrice		490 CHF par mois (10 mensualités)
M S 3 <input type="checkbox"/> Metteur en scène		490 CHF par mois (10 mensualités)
C A 3 ■ LUMIÈRE ET PHOTO: Caméraman		490 CHF par mois (10 mensualités)
■ SON ET MUSIQUE:		
I S 3 <input type="checkbox"/> Ingénieur du son		490 CHF par mois (10 mensualités)
C M 3 <input type="checkbox"/> Compositeur de musique de films		490 CHF par mois (10 mensualités)
■ DÉCORS ET ACCESSOIRES:		
C H 3 <input type="checkbox"/> Costumier habilleur		490 CHF par mois (10 mensualités)
S D 3 <input type="checkbox"/> Scénographe décorateur		490 CHF par mois (10 mensualités)
A E 3 <input type="checkbox"/> Accessoiriste ensemblier		490 CHF par mois (10 mensualités)

Remarque : Ecolages toujours payables un mois à l'avance.

Début des formations dès ouverture d'une classe (3 à 6 élèves)

TARIFS ET DURÉE DES FORMATIONS PAR DÉPARTEMENTS

FORMATIONS EN COURS DU SOIR

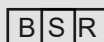
Lieu

Durée

Réalisation

Genève

Formation sur 2 semestres (1 an)



■ 1ère année Brevet de réalisateur / réalisatrice de films

FRAIS INSCRIPTION 1'950 CHF + 590 CHF par mois (sur 11 mensualités)



CONVENTIONS DE PAIEMENT

Conventions globales de paiement

Mensualités relatives aux écolages académiques pour la graduation

Pour un paiement annuel, trimestriel ou semestriel, demander une convention auprès de notre administration

Convention de paiement	Réductions*	Fréquence des paiements	Montants des paiements et des réductions	Délais de paiement
Paiement par mensualités	sans réduction	par mois		Le 20 du mois pour le mois prochain
Paiement en trois fois	2%	par trimestre	Demander une convention	À la signature, par trimestre
Paiement en deux fois	3%	par semestre	Demander une convention	À la signature, par semestre
Paiement en une seule fois	5%	paiement unique	Demander une convention	À la signature du contrat d'écolages

*Uniquement applicable pour la formation «réalisation filmique classique» ou «réalisation supérieure».
Prestations payées non-remboursables (cours, voyage à Cannes, stage à New York...)

Prestations comprises dans les écolages pour les écoles de Genève et de Lausanne (1ère et 2ème années) :

- Les cours théoriques et le coaching des films
- Les séminaires et ateliers
- Les ciné-clubs
- La mise à disposition du matériel cinématographique (sur réservation), des logiciels scolaires et de la filmothèque de l'école
- Le libre accès à l'école (salle de montage et de postproduction de l'école, studios de tournage, studio des ingénieurs de son) dans la mesure des disponibilités (du lundi au vendredi à Genève et du lundi au mercredi à Lausanne)
- La diffusion en salle des travaux de diplôme validés par le jury et dont les DCPs sont rendus à temps

Prestations comprises dans les formations Bachelor et Master :

- Les cours théoriques (Bachelor uniquement) et le suivi durant toute la formation (le coaching des films)
- Les exercices pratiques
- La mise à disposition du matériel cinématographique (sur réservation), des logiciels scolaires et de la filmothèque de l'école
- Le libre accès à l'école (salle de montage et de postproduction de l'école, studios de tournage, studio des ingénieurs de son) dans la mesure des disponibilités (du lundi au vendredi à Genève et du lundi au mercredi à Lausanne)
- La mise sous presse et impression des travaux de mémoire (1 exemplaire par personne)
- La diffusion en salle des travaux de Bachelor et Master validés par le jury et dont les DCPs sont rendus à temps. Le film doit cependant être réduit à 15 minutes

Prestations comprises dans les formations privées en ligne (Blended Learning) :

- Les cours théoriques et l'encadrement pour les travaux selon les formations
- La durée maximale pour les court-métrages des élèves en ligne est de 12 minutes
- La prestation donne accès à une formation d'ordre pédagogique et n'est pas un service de prêt. L'étudiant s'engage à suivre les consignes et les directives de son formateur
- La mise à disposition du matériel cinématographique (sur réservation), des logiciels scolaires et de la filmothèque de l'école
- Le libre accès à l'école (salle de montage et de postproduction de l'école, studios de tournage, studio des ingénieurs de son) dans la mesure des disponibilités (du lundi au vendredi à Genève et du lundi au mercredi à Lausanne)

Ne sont pas comprises dans les formations :

- Le Festival de Cannes (frais supplémentaires), selon les places disponibles
- Les consommables informatiques et piles
- Les disques durs, cartes SD et clés USB
- Les photocopies et affiches de films
- Les frais entraînés durant les tournages de l'école (défraiements, transports, logement, repas, autorisations de tournage...)
- Les frais issus des différents partenariats avec d'autres institutions
- Les dommages causés au matériel
- Les costumes et accessoires

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'étudiant s'engage à lire le règlement d'études complet disponible sur le site internet de l'Ecole et dont il trouvera des extraits ci-dessous :

Matériel non obligatoire :

Il n'est pas obligatoire, mais conseillé de posséder, à terme, un ordinateur portable afin de fluidifier au mieux le travail fait en cours et à la maison.

Règlement général

1. Les inscriptions sont prises pour l'année complète.
2. L'inscription est effective dès la réception du formulaire d'inscription rempli et signé par l'étudiant, ou par l'un de ses représentants légaux, après avoir satisfait aux conditions d'admission et après avoir fait le versement des frais d'inscription et du premier mois d'écologie.
3. En cas d'annulation de l'inscription avant le début des cours, l'école est en droit de réclamer un dédommagement équivalent à un semestre de scolarité, sauf en cas de force majeure (maladie, départ de la Suisse).
4. En cas d'annulation de la part de l'étudiant, il faudra procéder à l'annulation de la formation avec un mois de préavis auprès de l'administration. En cas de départ pendant l'année de formation, le semestre interrompu et celui qui suit le départ sont dus à l'Ecole de Cinéma.
5. En cas d'annulation de la part de l'étudiant, il faudra procéder à l'annulation de la formation avec un mois de préavis auprès de l'administration. En cas de départ pendant l'année de formation, le semestre interrompu lors du départ sera dû à l'Ecole de Cinéma, sauf en cas de forces majeures.
6. En cas de situation exceptionnelle, ou l'école ne pourra pas assurer les cours en présentiel, une mesure de cours à distance sera mise en place dans les meilleurs délais. L'école assurera la disposition de ces cours en ligne, l'élève devra pouvoir assurer sa participation à ceux-ci, et les tarifs demeureront inchangés. Des délais supplémentaires de rendus des travaux seront accordés afin d'équilibrer le programme scolaire.
7. Il est strictement interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives dans les locaux et la cour de l'école. Il est strictement interdit de boire ou de manger dans la salle informatique.
8. Les enseignants et les étudiant(e)s prendront le plus grand soin des locaux et du matériel mis à leur disposition. Une attention particulière sera apportée au respect de la propreté des salles de cours et autres locaux mis à leur disposition.
9. Les téléphones portables doivent être rangés et ne peuvent pas être utilisés pendant les cours.
10. Les valeurs et autres biens personnels (argent, portable, etc.) sont sous la responsabilité des élèves.

Règlement académique

Art. 1 - Chaque élève doit être présent en cours et effectuer un certain nombre de travaux à domicile.

Art. 2 - Une évaluation continue a lieu dans chaque cours.

L'évaluation peut prendre diverses formes, notamment certificative, formative ou diagnostique. L'évaluation porte sur les objectifs d'apprentissage du plan d'études et s'inscrit dans le cadre des progressions telles que définies dans celui-ci. Elle permet de vérifier le niveau de maîtrise de l'élève face aux attentes fixées par le plan d'études. Elle est utile à la progression de l'élève et vise à mettre en valeur ses acquis.

Pédagogie numérique

Les cours «Blended Learning» sont des cours privés. L'enseignant peut néanmoins intégrer l'élève dans un groupe en présentiel ou faire un cours commun avec plusieurs élèves si il estime qu'un ajout pédagogique peut en être retiré. Les dates et horaires sont fixés d'un commun accord entre enseignant et étudiant.

La durée maximale des court-métrages pour la formation de réalisation en ligne est de 12 minutes.

Dans les autres domaines un portfolio ou un travail de demo est à fournir en fin de formation.

Un délai maximum de 2 mois peut être accordé au-delà du cursus choisi* pour le rendu des travaux de fin de formation. Au-delà de ces deux mois l'école peut exiger de nouvelles mensualités pour le travail supplémentaire de l'enseignant (jusqu'à 6 mois maximum).

L'école peut se permettre de procéder à un changement d'enseignant dans un cas d'incompatibilité avec celui-ci, de conflits ou de non-respect de la charte scolaire de la part de l'enseignant ou l'étudiant concerné. Si toutefois la situation ne s'arrange pas, l'école se réserve le droit d'interrompre la formation.

Sauf demande contraire, les attestations et brevets sont décernés lors de la cérémonie de remise des diplômes. Cependant, les films ne sont pas diffusés en salle.

En cas d'annulation de la part de l'étudiant, il faudra procéder à l'annulation de la formation avec un mois de préavis auprès de l'administration.

*Trois choix de durée de formation sont possibles: 3, 5 ou 10 mois.

Matériel filmique

L'école met à la disposition des élèves du matériel pour toute la durée de leur formation. Le service de prêt de matériel cinématographique permet l'emprunt d'appareils et accessoires audiovisuels et cinématographiques. Le responsable du matériel décide d'accorder un prêt de matériel et des conditions (délais, formalités administratives en cas d'utilisation à l'étranger, etc.).

Une caution de CHF 500.- sera demandée aux élèves avant le début de chaque année académique. Cette caution sera restituée dans son intégralité si aucun dommage ou aucun retard dans la restitution du matériel cinématographique n'est signalée. Dans le cas contraire, la direction de l'école déduira au prorata des dommages ou des retards signalés dans la reddition du matériel selon le barème en vigueur (cf. circulaires à ce sujet) de la valeur initiale de la caution. En cas de problèmes répétitifs ou de successions avérées de non respect du matériel, la direction de l'école donnera un avertissement et pourra exiger le paiement d'une deuxième caution. Au bout du non respect des circulaires pour la

troisième caution, entraînant une utilisation totale de la valeur financière de la troisième caution, une exclusion définitive de l'école sera prononcée. Cette exclusion sera annoncée par lettre recommandée.

L'utilisation du matériel est exclusivement réservée aux élèves inscrits à l'école ou à leurs enseignants mettant en œuvre un projet pédagogique et filmique. Le matériel filmique est prêté tout au long de l'année scolaire à l'exclusion des vacances (sauf dans le cas des travaux de rattrapage).

En raison de la forte demande et du nombre limité d'appareils, la durée des prêts est déterminée par le responsable du prêt. Cependant elle ne peut excéder une semaine. L'élève emprunteur est responsable du matériel fourni et s'engage à en prendre soin, à ne pas le prêter à d'autres personnes et à le remplacer à l'état neuf en cas de perte, vol ou détérioration. L'élève est reconnu responsable en cas de sinistre. Avant le premier emprunt, il est impératif de fournir une copie de l'assurance Responsabilité Civile (RC), éventuellement complétée par une assurance vol, afin de couvrir les frais liés à d'éventuels dommages ou pertes du matériel emprunté. Selon la formation ou le degré d'étude, le matériel prêté n'est pas le même (cf. fiches de prêt pour plus d'informations).

L'école se réserve le droit de refuser l'emprunt de matériel si l'élève accumule des retards dans le retour de matériel, non-respect du matériel ou plus de deux mois de retards dans ses écolages.

Projets filmiques obligatoires (Formation scolaire uniquement)

En première année, les étudiants réalisent plusieurs films en tant que projets de groupe. Ces films sont répartis sur l'année académique ainsi que sur la période d'examens. Chaque étudiant doit avoir opéré en tant que réalisateur sur au moins un projet. Sur les autres projets de l'année, les étudiants doivent varier les postes qu'ils occupent.

En deuxième année, chaque étudiant doit réaliser un film de diplôme ainsi qu'un projet filmique pour les examens du semestre d'automne. Afin d'être présenté au jury, le sujet du film doit avoir été validé avant sa réalisation.

Le film de diplôme ne doit pas dépasser 10 minutes et doit faire minimum 7 minutes (sauf clip ou publicité). En cas de dépassement, l'école se réserve le droit de ne pas accepter un film au jury ou à la soirée de diplôme. Tous les films doivent être accompagnés par un dossier de production pour être validés par l'école.

Pour les autres formations, l'élève doit occuper le poste concerné par sa formation selon le nombre prédéfini par son enseignant responsable. Les projets de fin de formation sont expliqués en début d'année scolaire.

Pour tout tournage, des autorisations sont nécessaires. Tous les films ne doivent pas porter atteinte aux mœurs, ne pas être discriminatoires et ne pas avoir un caractère sexuel, religieux ou politique prononcé.

Le prêt de matériel et les outils pédagogiques mis à disposition des élèves constituent par leurs conditions d'accès, une aide à la réalisation d'un projet culturel. L'élève doit mentionner le soutien de l'outil culturel dans les documents d'information concernant la manifestation. Pour cela, il doit faire apparaître une mention de l'Ecole de Cinéma ainsi que celles des autres organisations ayant aidé à la réalisation du film. Néanmoins, pour ces dernières, l'élève doit avoir l'autorisation pour le faire.

L'élève demeure propriétaire de ses oeuvres et possède les droits d'auteur de ses films. L'école possède, quant à elle, les droits pédagogiques et peut donc diffuser les films dans divers événements liés à l'école. Elle se réserve néanmoins le droit de demander à l'élève de retirer la mention de l'école dans un film.

Vacances scolaires

L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin. Le calendrier comporte plusieurs périodes de vacances, dont une semaine en octobre et en février (correspondant au calendrier scolaire genevois) ainsi qu'une période de vacances à Pâques et durant les fêtes de fin d'année. Les fériés correspondent aux fériés officiels du canton dans lequel se trouve le site scolaire. Juillet et août correspondent aux périodes de vacances estivales, mais comprennent les sessions de rattrapages ainsi que quelques événements organisés.

Conditions financières

Dans le but de soulager les efforts financiers des familles et des étudiants, les écolages sont perçus sur la base d'une moyenne arithmétique sur 11 mois pour les formations scolaires (mensuelle pour les autres formations) pour un étalement du paiement des écolages, indépendamment du nombre de cours dispensés durant les mois scolaires. La période des vacances scolaires d'été correspond aux périodes des travaux de rattrapage et autres activités scolaires ponctuelles.

Au bout de 15 jours au delà de l'échéance des paiements de l'émission de la facture, ce retard entraînera un premier rappel, sans frais. 30 jours au delà de l'échéance des paiements de l'émission de la facture entraînera un second rappel avec frais à la charge de l'étudiant(e). Au delà de 45 jours sans aucune notification ni prise de contact de la part de l'étudiant(e) auprès de l'Ecole de Cinéma/Educasuisse engendra des risques de poursuites avec risques d'exclusions de l'élève. L'école se réserve le droit de refuser la participation aux cours et la présence aux examens si l'élève accumule plus de deux mois de retards dans ses écolages.

Autres

La délivrance d'une copie des attestations scolaires est gratuite tant que l'étudiant est encore scolarisé à l'école de cinéma. Pour les anciens étudiants, la délivrance d'une attestation anti-datée est soumise à un émoulement d'un montant de CHF 25.

La délivrance d'un duplicata de bulletins de notes ou du brevet/certificat/diplôme/Bachelor/Master de formation est soumise à un émoulement d'un montant de CHF 50 par document.

E-mails de contact:

- Générale info@educasuisse.ch
- Collège des enseignants enseignants@ecole-cinema.ch
- Notification des absences absences@ecole-cinema.ch
- Réservation du matériel materiel@ecole-cinema.ch

ECOLE de CINEMA

GENÈVE | LAUSANNE | NEW YORK

Educasuisse Association

Administration et Secrétariat

Téléphone : +41 (0)22 786 48 21

info@ecole-cinema.ch

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h - 13h à 16h30

Ecole de Cinéma de Genève

93, Avenue de Châtelaine
CH-1219 Châtelaine | Genève
Téléphone : +41 (0)22 786 48 21

Ecole de Cinéma de Lausanne

2, Avenue d'Yverdon | 1004 Lausanne

Ecole de Cinéma de New York

244 5th Avenue, Ste. E55
New York, NY 10001

Ecole en ligne

www.ecole-cinema.org

ecole-cinema.ch